

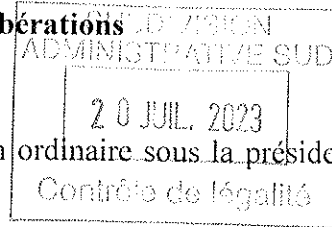


COMMUNE DE

Boulouparis

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Nouvelle-Calédonie
Province Sud

Extrait du registre des délibérations



L'an deux mil vingt-trois, le sept juillet

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pascal VITTORI, Maire de la commune

Nombre de membres en exercice : 23

Date de la convocation : 27 juin 2023

Présents : M. Karlheinz CREUGNET, Mme Valérie TRAHAN, Mme Valentine TOFILI, M. Henri POIROI, Mme Josiane LECHANTEUR, Mme Fabienne SANTACROCE, M. Yannick ROLLAND, Mme Brigitte CLARISSE, M. Jean-Michel LAVAL, M. Jacques CHETAH, Mme Carine THEVEDIN, Mme Aude LEGRAS, M. Hervé KIKI, Mme Sandrine LODS, M. Philippe LEMAITRE, M. Roger THEVEDIN.

Absents excusés et représentés :

M. David CARNICELLI a donné procuration à Mme Valentine TOFILI

Mme Marielle AUVRAY a donné procuration à Mme Valérie TRAHAN

Mme Odette GEORGET a donné procuration à Mme Josiane LECHANTEUR

M. Richard OLLIVIER a donné procuration à M. Karlheinz CREUGNET

Absents :

M. Jérôme SIRET

Mme Sonia MAHOSSEM

ADOPTION :

- CONTRE :
- ABSTENTION :
- POUR : 21

Délibération n° 50/2023

Objet : Acquisition d'une partie du lot 41 – Lotissement COURTOT EPOUX à Tomo

- Vu la loi n° 77/744 du 8 juillet 1977 modifiant le régime communal dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances,
- Vu la loi n° 90-1247 du 29 décembre 1990 portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et dispositions diverses relatives à ce territoire,
- Vu la loi organique n° 99/209 du 19 Mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- Vu la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Exposé des motifs :

Considérant la volonté de l'équipe municipale d'améliorer la qualité de vie de la commune, des travaux de requalification et de sécurisation de la traversée de Tomo ont été initiés dès 2021 avec l'ouverture de l'autorisation de programme 4 « AP 4 Améliorations de la vie quotidienne ». En 2022, un appel d'offres a été lancé reparté en 2 tranches fermes et 1 tranche conditionnelle. Toutes les tranches ont été notifiées et les travaux sont en cours de réalisation.

Dans le cadre de la tranche C et de la création d'une centralité à Tomo composée d'aménagements urbains, de commerces de proximité, d'une station-service, d'un snack, etc., la commune a souhaité faire l'acquisition de tout ou partie du lot 41 (NIC : 618571-0157) appartenant à l'OPT NC sur lequel sont édifiés un local technique et des boîtes postales. Ce foncier permettrait à la commune de réaliser un espace public



confortant ainsi ce projet de centralité.

Saisi par courrier du 22 mars 2023 et du 7 avril 2023, l'OPT NC, par le biais de son directeur général monsieur Thomas DE DECKKER, a autorisé la vente d'environ 6 ares (6a 27ca) pour un montant de 3 448 500 francs CFP au profit de la mairie de Boulouparis.

Sur proposition du maire, le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :




D'habiliter le maire à réaliser les démarches nécessaires dans le cadre de l'acquisition d'une partie du lot 41, lotissement COURTOT EPOUX (NIC : 618571-0157) de 6 ares 27 centiares auprès de l'OPT NC pour un montant de trois millions quatre quarante-huit mille cinq cent (3 448 500) francs CFP, hors frais de notaire, et à signer tout acte juridique afférent à cet achat.

Article 2 :

Le Maire et le trésorier de la province Sud sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et affichée à la porte de la mairie.

<i>Le maire</i> Pascal VITTORI 	<i>1er adjoint</i> Karlheinz CREUGNET 	<i>2ème adjointe</i> Valérie TRAHAN 	<i>3ème adjointe</i> Valentine TOFILI 
<i>4ème adjoint</i> Henri POIROI 	<i>5ème adjointe</i> Josiane LECHANTEUR 	<i>Conseillère municipale</i> Fabienne SANTACROCE 	<i>Conseiller municipal</i> Yannick ROLLAND 
<i>Conseillère municipale</i> Brigitte CLARISSE 	<i>Conseiller municipal</i> David CARNICELLI 	<i>Conseillère municipale</i> Marielle AUVRAY 	<i>Conseiller municipal</i> Jean-Michel LAVAL 
<i>Conseillère municipale</i> Odette GEORGET 	<i>Conseiller municipal</i> Jacques CHETAH 	<i>Conseillère municipale</i> Carine THEVEDIN 	<i>Conseiller municipal</i> Richard OLLIVIER 
<i>Conseillère municipale</i> Aude LEGRAS 	<i>Conseiller municipal</i> Herve KIKI 	<i>Conseiller municipal</i> Jérôme SIRET 	<i>Conseillère municipale</i> Sandrine LODS 



<i>Conseiller municipal</i> Philippe LEMAITRE 	<i>Conseillère municipale</i> Sonia MAHOSSEM	<i>Conseiller municipal</i> Roger THEVEDIN 	
<i>Le maire</i> Pascal VITTORI 			

Visa Certification caractère exécutoire de la présente délibération en vertu de sa transmission à la SAS le .../.../.....

